

À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



© AFDR - F. ZVARDON



2019 - 2020



CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJETS À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposé par Société Générale, EDF en Alsace, la DREAL Grand Est et l'académie de Strasbourg, cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable qui *permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques* (d'après le site education.gouv.fr). Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles (d'après la [loi de refondation de l'école du 18 juillet 2013](#)).

Le projet pourra constituer un **prolongement de l'enseignement** dans de nombreuses disciplines, donner lieu à un **travail transversal** (enseignements pratiques interdisciplinaires, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, aide personnalisée, parcours (citoyen, etc.), club EDD, éco-délégués, etc.) ou s'inscrire dans une **démarche globale de développement durable d'établissement** (E3D, Agenda 21, Eco-collège et Eco-lycée).

Chaque projet devra intégrer aux moins deux des trois piliers du développement durable à savoir :

- ◆ **l'économie** (créer des richesses, améliorer les conditions de vie matérielle) ;
 - ◆ **le social** (favoriser la solidarité, satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, etc.) ;
 - ◆ **l'environnement** (préserver les ressources énergétiques et naturelles, la biodiversité, etc.) ;
- et de manière transversale, les élèves devront prendre en compte et limiter tout au long du projet **l'impact carbone** de leurs actions et leur éventuelle influence sur le **changement climatique**.

Cette action s'adresse **aux collèges, aux lycées d'enseignement général, technologique et professionnel**.

Un jury composé des représentants des différents partenaires sélectionnera les projets répondant aux critères établis. Ces projets seront subventionnés pour un **montant moyen de 500 €**.

Des **représentants** (élèves et personnel(s) de l'établissement) des projets retenus **présenteront obligatoirement leur production, le mardi 19 mai 2020**, dans un établissement scolaire ou dans une structure culturelle d'Alsace. **Le dépôt d'un dossier signifie donc un engagement à être présent ce jour là.**

Les productions :

Les travaux réalisés par les élèves pourront prendre différentes formes : panneaux d'exposition, dossiers, vidéos, maquette, production technique, etc.

Les critères d'attribution de subvention :

- Qualité de la démarche pédagogique mise en œuvre ;
- Originalité des idées pour mener le projet ;
- Impact sur les comportements au niveau individuel et au sein de l'établissement ;
- Ouverture sur l'extérieur par le partenariat ;
- Cohérence du projet avec la démarche globale de développement durable pour les établissements concernés.

Journée de présentation des projets soutenus et remise des prix (mardi 19 mai 2020) :

Pour désigner les lauréats du concours, les membres du jury prendront en compte à la fois la qualité des productions ainsi que celle de la présentation orale.

Tout changement notable dans un projet sélectionné devra obligatoirement être signalé auprès du chargé de mission EDD à la Daac (raphael.sager@ac-strasbourg.fr) et recevoir son accord pour pouvoir prétendre à un prix du concours.

Calendrier :

- Septembre 2019 : appel à candidature ;
- 8 novembre 2019 : date limite de retour du dossier d'inscription au rectorat ;
- Mi-novembre 2019 : sélection des projets pour attribution des subventions ;
- 3 avril 2020 : bilan intermédiaire du projet à transmettre au chargé de mission EDD à la Daac ;
- Mardi 19 mai 2020 : journée de restitution : présentation orale, exposition des travaux et remise des prix.

Tous les projets retenus bénéficient d'une **visite gratuite** dans l'une des **structures culturelles** suivantes : **Musée Electropolis et Maison des énergies**.

DOSSIER D'INSCRIPTION

À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COLLÈGE

LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LYCÉE

ETABLISSEMENT EN DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (si oui, préciser :)

IDENTIFICATION de l'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

À renvoyer avant le 8 novembre 2019 :

« À l'école du développement durable »

DAAC

Rectorat de l'académie de Strasbourg

6 rue de la Toussaint

67975 STRASBOURG cedex 9

ou par mail : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

PERSONNEL(S) DE L'ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ (S) :

Nom(s), prénom(s)

Discipline(s) ou qualité(s)

Courriel(s)

Référent(e) :

ÉLÈVES CONCERNÉS :

Classe(s)

Groupes d'élèves

Niveau :

Nombres d'élèves :

Cadre pédagogique ou dispositif (EPI, PPCP, aide personnalisée, accompagnement éducatif, CVC, CVL, club EDD, éco-délégués, etc.) auquel se rattache le projet :

TITRE DU PROJET :

Piliers du développement durable (**au moins deux sur les trois**) que le projet souhaite intégrer :

Économie

Social

Environnement

Limiter son impact carbone

DESCRIPTIF DU PROJET :

OBJECTIFS DU PROJET :

GENÈSE DU PROJET :

**RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES SCOLAIRES, AUX PARCOURS, AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
(A LA DÉMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, LE CAS ÉCHÉANT)**

PRODUCTIONS CONCRÈTES ET IMPACTS ATTENDUS :

VALORISATION DU PROJET (exposition, fête, spectacle, etc.) :

BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ ET ÉQUILIBRÉ :

Dépenses :		Recettes :	
- Fourniture (papier, carton, etc.)	€	- Participation de l'établissement	€
- Location (appareil, etc.)	€	- Subvention demandée à des collectivités locales (à préciser :)	€
- Matériel (livre(s), DVD, etc.)	€	- Subvention(s) demandée(s) à d'autres partenaires (à préciser :)	€
- Animation	€	- Subvention(s) demandée(s) à d'autres dispositifs (à préciser :)	€
- Transport (Ne pas oublier le déplacement lié à la journée de présentation du 19 mai 2020)	€	- Subvention demandée « A l'École du Développement durable »	€
TOTAL DES DÉPENSES	€	TOTAL DES RECETTES	€

Remarques importantes :

- Le **budget doit impérativement être équilibré** c'est-à-dire qu'on doit trouver la même somme totale en recettes et en dépenses ;
- On attend de la **transparence dans le montage financier** en indiquant clairement toutes les demandes faites autour de ce projet. En avoir fait plusieurs, n'empêchera pas d'être retenu. Les différents dispositifs (www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/edd/elaborer-un-projet/les-appels-a-projets-locaux) ne subventionnant pas les mêmes rubriques (ex : le dispositif « Protéger l'environnement, j'adhère ! » (www.ariena.org/pej) est complémentaire du dispositif « A l'école du développement durable » : il permet d'obtenir des heures d'animation mais ne donne pas d'aide financière).

DROIT A L'IMAGE :

Nous disposerons des autorisations relatives au droit à l'image pour les personnes (élèves et adultes) présentes à la journée de présentation du mardi 19 mai 2020 ainsi que pour toutes les photos transmises.

Avis motivé du chef d'établissement :

Date :

Signature du chef d'établissement :